



Commune des  
Ponts-de-Martel

## Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du mercredi 11 mars 2020, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Steve Simon-Vermot, Président.

**Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 21 Conseillers généraux.

<u>Absents excusés</u>	<u>Absent non excusé</u>	<u>Poste vacant</u>
Aline Botteron José Chopard Nathalie Finger Rolf Hostettler Laurent Jeanneret Jérémy Simon-Vermot	-	0

**Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2019,
2. Demande d'un crédit de fr. 622'000.- permettant d'effectuer les travaux liés aux aménagements routiers, à l'éclairage public et aux conduites d'eau potable et usée sur la Grande rue durant la réfection de sa partie haute par l'Etat.

### **1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2019**

**Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

### **2. Demande d'un crédit de fr. 622'000.- permettant d'effectuer les travaux liés aux aménagements routiers, à l'éclairage public et aux conduites d'eau potable et usée sur la Grande rue durant la réfection de sa partie haute par l'Etat**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion générale.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Monsieur Guillaume Maire** remercie le Conseil communal pour la qualité de ce rapport et surtout pour le plan qui est joint à ce dernier qui apporte une clarté et une plus-value à l'ensemble.

Comme stipulé par le Conseil communal, les membres du PSL pensent également que le moment est opportun. Effectivement, le trottoir sera financé à 50% par le canton et il s'agit d'une

continuité dans les travaux liés aux trottoirs. De plus, cette remise en conformité et cette remise en état de l'éclairage public, des conduites d'eau usée et potable est opportun de le faire maintenant. Tout semble nécessaire, mais le montant de la facture grimpe passablement. Un pas important est franchi aux Ponts-de-Martel car suite à ces travaux, presque toutes les Ponlières et tous les Ponliers pourront bénéficier d'un trottoir sécurisé pour parcourir presque l'intégralité de la Grande rue, presque car le trottoir ne va pas encore jusqu'à la Molta.

Toujours est-il qu'il s'agit d'un magnifique accomplissement qui doit être mis en avant. Le Parti Socialiste et Libre pense qu'il serait judicieux de réfléchir à des initiatives de mobilité douce pour promouvoir le déplacement à pied de toutes les Ponlières et de tous les Ponliers. En effet, encore trop de personnes utilisent leur voiture et pourraient s'en passer pour se rendre dans les différents commerces ou places de sports et notamment au Centre du Bugnon.

Par ces paroles, le Parti Socialiste et Libre va accepter cette demande de crédit et remercie le Conseil communal.

**Monsieur Vincent Robert** annonce que le Parti Démocratique Indépendant accueille favorablement le projet d'arrêté soumis ce soir au Conseil général.

En effet, il est censé de profiter de la réfection de la Grande rue pour remettre en état les installations souterraines qui le nécessitent ainsi que d'apporter les modifications requises pour les arrêts de bus afin qu'ils soient en conformité avec la Loi sur l'égalité envers les personnes handicapées.

Bien que les coûts soient importants, il serait déraisonnable de devoir ouvrir le tapis goudronné tout neuf en cas de rupture de conduite. Le nouveau branchement des réverbères permettra aussi d'adapter l'éclairage selon les tendances actuelles.

Le PDI encourage les membres du Conseil général à accepter cette demande de crédit.

**Monsieur Joé Nicolet** annonce que le Parti Libéral-Radical a pris connaissance du rapport lié à cette demande de crédit et a constaté qu'il n'y a pas vraiment matière à débat.

Les solutions sont quasiment obligatoires, soit d'un point de vue légal, soit d'un point de vue logique. Par conséquent, le PLR va accepter cet arrêté.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

**Monsieur Didier Barth** remercie les membres du Conseil général d'avoir volontiers respecté les directives de la Confédération face au nouveau coronavirus COVID-19 et les encourage à poursuivre ainsi.

Il n'est pas question de paniquer, mais il faut savoir que la situation est tout de même très sérieuse et il s'agit vraiment de faire attention.

Les décisions se prennent principalement au niveau fédéral et cantonal, laissant ainsi peu de choses en mains communales. Par contre, au niveau de la région des Montagnes neuchâteloises, un groupe s'est mis en place avec la protection civile et le Service de secours et d'incendie avec lequel la commune est en contact.

De ce fait, s'il y a des questions par rapport à des organisations de manifestations, à l'école, à la crèche, etc... la commune peut faire remonter et obtenir des informations qui ne sont pas forcément publiques, par ce biais-là.

Monsieur Didier Barth indique qu'il ne faut alors pas hésiter à contacter le Conseil communal ou l'administration communale pour traiter ces affaires le plus sérieusement possible, mais sans paniquer et en restant calme.

Le Conseil communal a aussi décidé de ne pas organiser la verrée qui suit toute séance du Conseil général afin de limiter au maximum les interactions entre les individus. A contrario, le Conseil communal a considéré que la présente séance des autorités législatives était impérative car, dans

le cas contraire, les travaux n'auraient pas pu avoir lieu en juin prochain sur la Grande rue, ce qui serait très embêtant.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** clôt la séance à 20h15.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,  
Le président, La secrétaire-adjointe,

Steve Simon-Vermot

Coralie Seiler